



COMITER

25 novembre 2015

Caen
Didier LHOMME



PRÉFET
DE LA RÉGION
BASSE-NORMANDIE

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

(1)

Zoom sur les enjeux locaux du SDAGE

Les 8 défis et 2 leviers du SDAGE

1. diminuer les pollutions ponctuelles des milieux par les polluants « classiques »

2. diminuer les pollutions diffuses des milieux aquatiques

3. réduire les pollutions des milieux aquatiques par micropolluants

4. Protéger et restaurer la mer et le littoral

5. protéger les captages d'eau pour l'alimentation en eau potable actuelle et future

6. protéger et restaurer les milieux aquatiques humides

7. gérer la rareté de la ressource en eau

8. limiter et prévenir le risque inondation

Prise en compte des thèmes de la **santé et du changement climatique**

L1. Acquérir et partager les connaissances pour relever les défis

L2. Développer la gouvernance et l'analyse économique pour relever les défis



Protéger et restaurer la mer et le littoral : défi 4

- **Réduire globalement les apports de nutriments à la mer**
- **Réduire les apports de micropolluants** : activités portuaires et dragage des sédiments
- **Réduire les risques sanitaires** par l'élaboration et la mise à jour des profils de vulnérabilité, puis la programmation des actions
- **Préserver et restaurer la fonctionnalité des écosystèmes**
- **Gérer le trait de côte**



Lieux d'articulation majeure
entre PAMM et SDAGE

Protéger et restaurer les milieux aquatiques et humides : défi 6

- **Préserver, restaurer** les fonctionnalités des milieux aquatiques
 - ➔ programme pluriannuel de restauration
- **Mettre fin à la disparition** des zones humides
 - ➔ actions dans les zones de forte pression foncière
 - ➔ classement des zones humides dans les documents d'urbanisme
- **Assurer la continuité écologique**
 - ➔ libre circulation des espèces vivantes et des sédiments
 - ➔ taux d'étagement

Éviter Réduire Compenser

(2)

Zoom sur les enjeux locaux du PDM

Volet opérationnel du SDAGE

Quelques mesures en lien avec les défis 4 et 6

- Mesures de restauration hydromorphologique, renaturation ou entretien de cours d'eau
- Mesures de restauration de la continuité écologique
- Améliorer la gestion ou le traitement des eaux pluviales

L'application sur la masse d'eau

HR 317 (La vire moyenne de Pont-Farcy à La Meauffe)

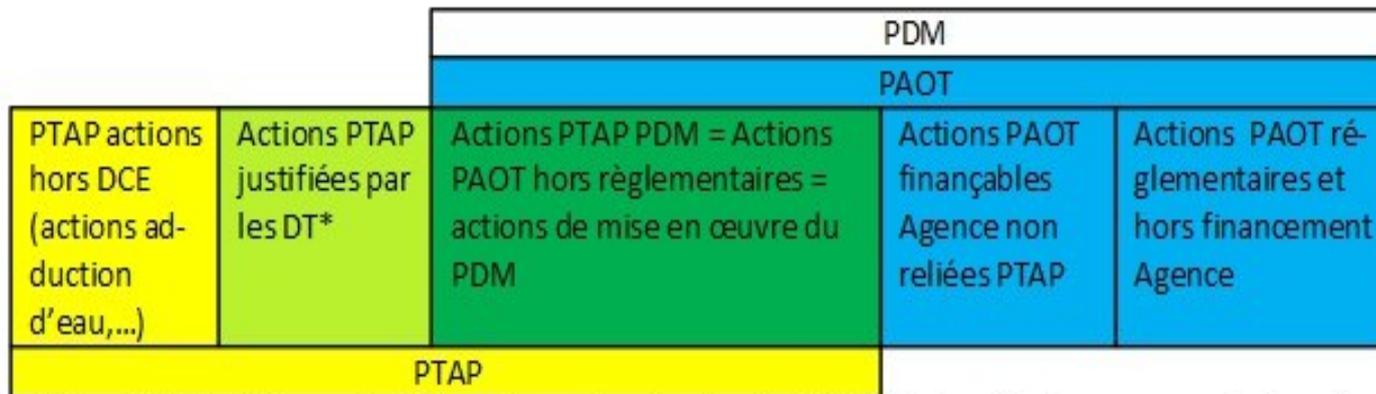
- **12 ouvrages** sur un linéaire de 45 km, dont 7 sur le tronçon amont (Pont-Farcy à Condé) de 18 km
 - Mesures de restauration de la continuité écologique visant à aménager ou supprimer les ouvrages
- **Des biefs** (ex : Bouttemont avec un dénivelé très faible et un fort recalibrage)
 - Opération de restauration sur le bassin versant de la Vire moyenne : du confluent de la Drome au confluent du ruisseau St Martin



Contribution directe à l'objectif DCE de ces deux types de mesure milieux aquatiques (MIA)

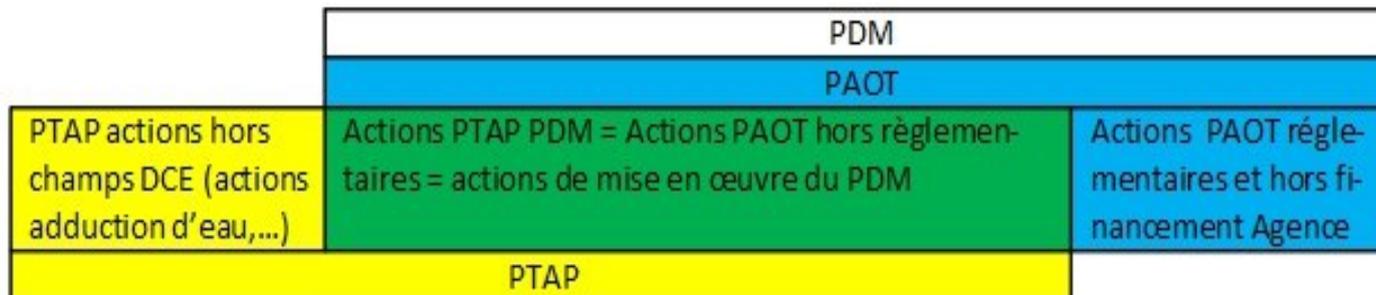
Articulation PTAP / PAOT

Schéma actuel de l'articulation PTAP-PAOT



Actions PTAP justifiées par les DT* : actions présentes dans les PTAP qui aujourd'hui ne correspondent pas à des actions justifiées par les critères retenus pour la construction du PDM 2016-2021 (ex :AAC au-delà des capacités prioritaires,...)

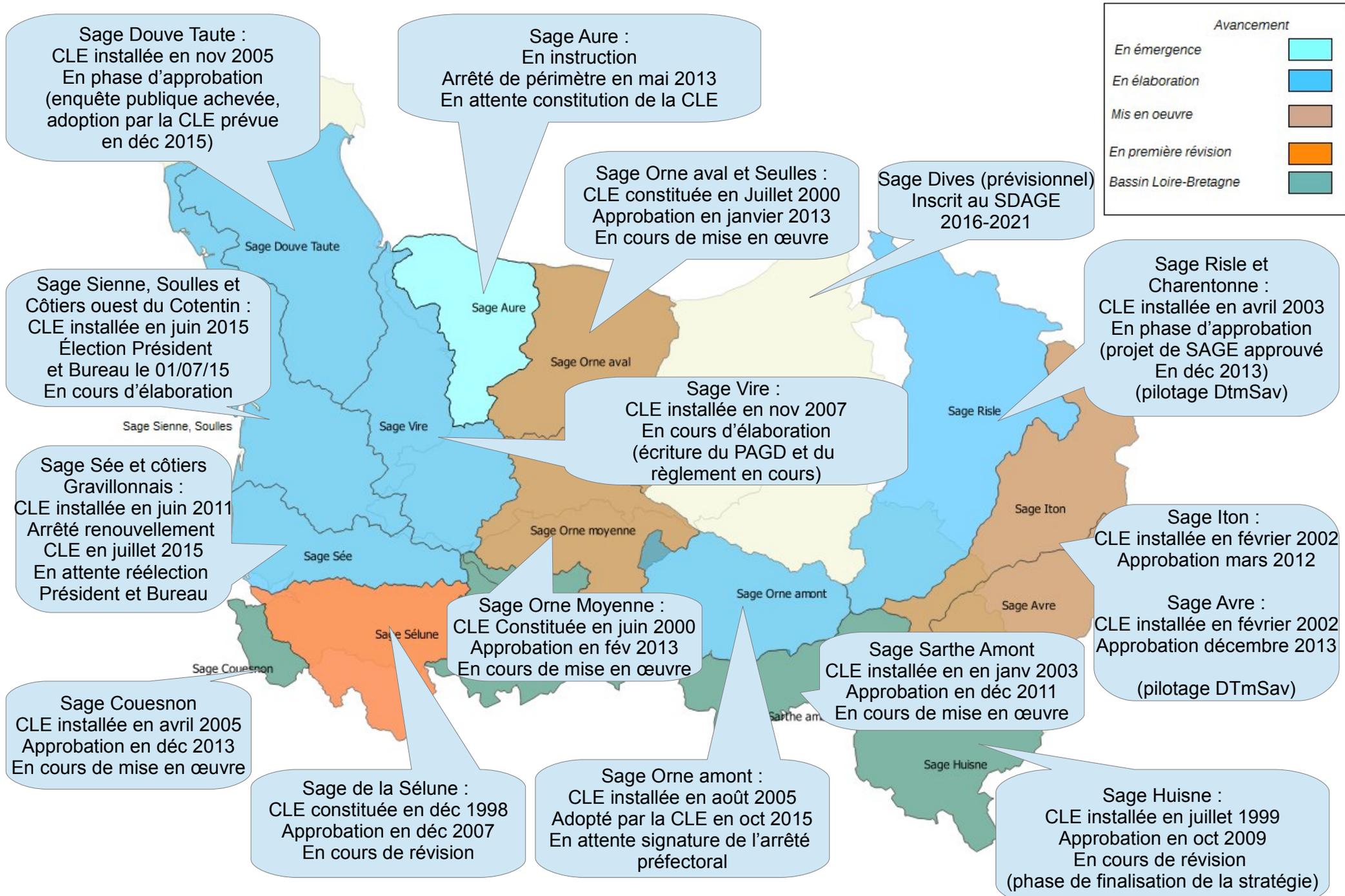
Schéma à terme : convergence entre les PTAP et les PAOT



Les 20 SAGEs en Normandie

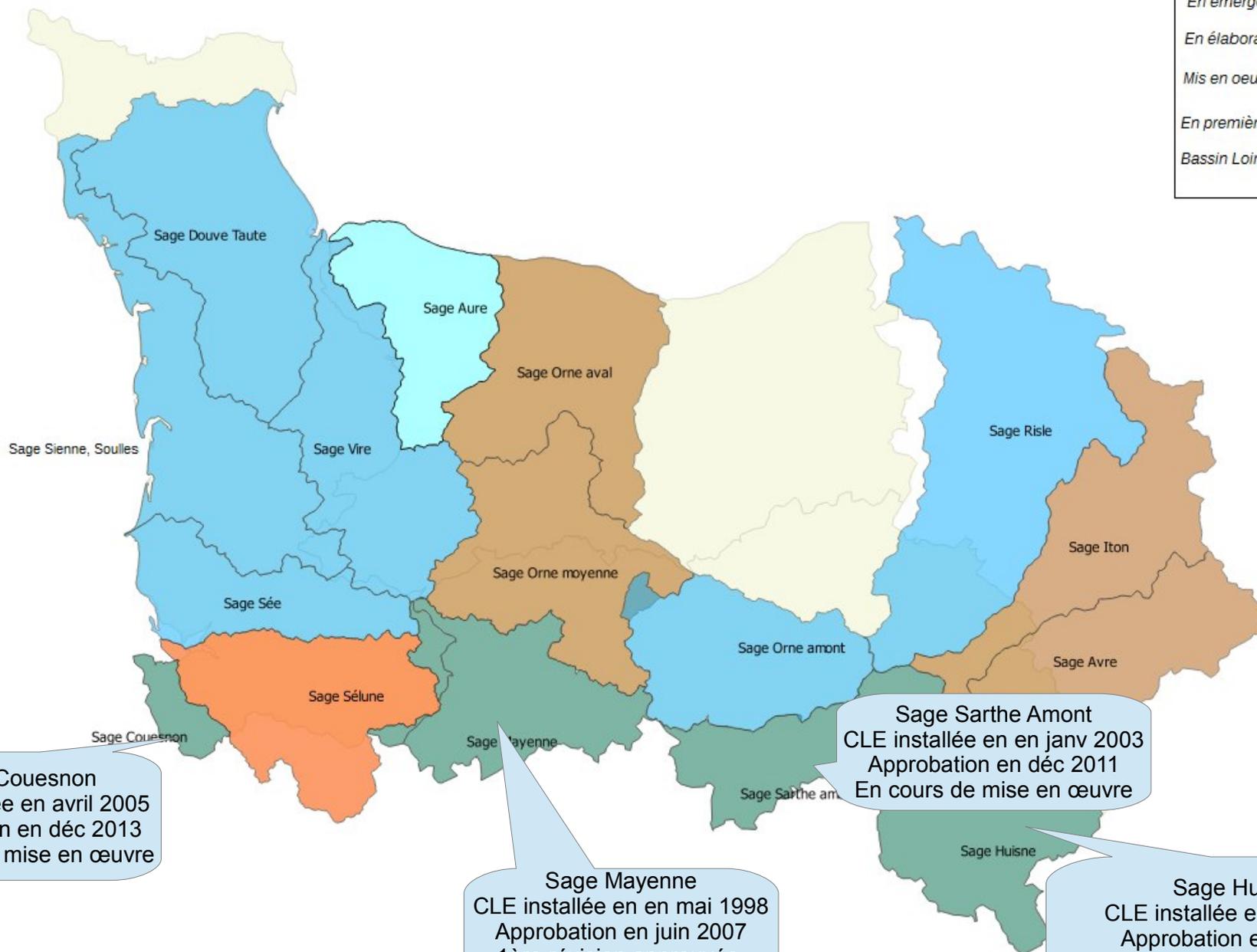


Point d'avancement des SAGE en Basse-Normandie



Point d'avancement des SAGE en Basse-Normandie

Avancement	
En émergence	
En élaboration	
Mis en oeuvre	
En première révision	
Bassin Loire-Bretagne	



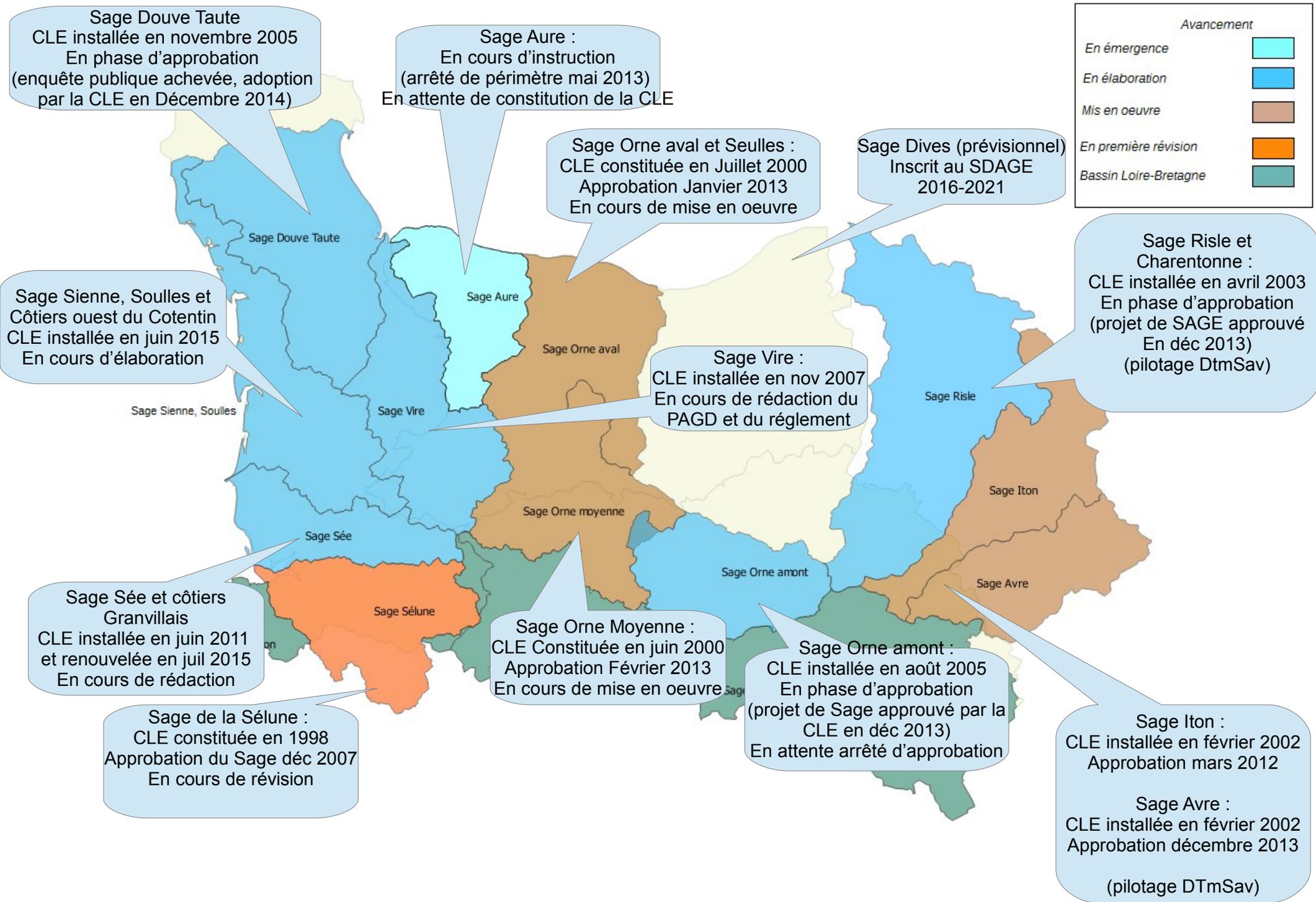
Sage Couesnon
CLE installée en avril 2005
Approbation en déc 2013
En cours de mise en œuvre

Sage Mayenne
CLE installée en en mai 1998
Approbation en juin 2007
1ère révision approuvée
en déc 2014
En cours de mise en œuvre

Sage Sarthe Amont
CLE installée en en janv 2003
Approbation en déc 2011
En cours de mise en œuvre

Sage Huisne :
CLE installée en juillet 1999
Approbation en oct 2009
En cours de révision
(phase de finalisation de la stratégie)

Point d'avancement des SAGE en Basse-Normandie



**Merci
de votre attention**

